

N° 37200001 au catalogue  
ISBN 978-0-660-28788-1

Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)

## Indicateurs de parcours et de gains chez les apprentis inscrits au Canada

Date de diffusion : le 5 décembre, 2018



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail</b> .....	<b>5</b>
2.1 Les principales caractéristiques de la PLEMT .....	5
2.2 Accessibilité, confidentialité et vie privée.....	5
2.3 Ensembles de données de base et supplémentaires.....	5
<b>3. Sources de données</b> .....	<b>7</b>
3.1 Sources de données et couplages d'enregistrements.....	7
3.2 Concepts utilisés dans le Système d'information sur les apprentis inscrits .....	7
3.3 Confidentialité et arrondissement.....	8
<b>4. Méthodologie des indicateurs du parcours d'apprentissage</b> .....	<b>9</b>
4.1 Définitions des indicateurs .....	9
4.2 Limites des indicateurs du parcours d'apprentissage .....	9
4.2.1 Variations selon la province ou le territoire .....	9
4.2.2 Certification ou emploi .....	10
4.2.3 Diverses réalités économiques .....	10
<b>5. Méthodologie des indicateurs du revenu des apprentis</b> .....	<b>11</b>
5.1 Définitions des indicateurs .....	11
5.2 Limites des indicateurs du revenu des apprentis.....	12
<b>6. Géographie et métiers</b> .....	<b>13</b>
<b>Annexe A</b> .....	<b>14</b>
<b>Annexe B</b> .....	<b>16</b>

## 1. Introduction

Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires, Emploi et Développement social Canada (EDSC) et d'autres intervenants, a élaboré la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT).

La PLEMT permet l'intégration longitudinale des données administratives relatives à l'éducation avec d'autres sources de données afin de fournir des ensembles de données personnalisés à des fins d'analyse.

Le programme de la PLEMT permet de combler les lacunes statistiques et de mieux comprendre les parcours d'apprentissage des étudiants et des apprentis, leur transition sur le marché du travail ainsi que les résultats au fil du temps.

Les données de la PLEMT peuvent aider à répondre à une vaste gamme de questions stratégiques relatives à la persévérance, à la réussite, à la mobilité et aux parcours des étudiants et des apprentis, ainsi qu'à étudier leurs résultats sur le marché du travail.

Ces données permettront aux décideurs politiques de comprendre les différents types de trajectoires que les étudiants peuvent suivre dans le cadre de leurs études postsecondaires ou de leur formation en apprentissage, ainsi que les caractéristiques des étudiants qui peuvent être liées à ces trajectoires.

Le public cible de la PLEMT comprend les ministères de l'Éducation, les autorités en matière d'apprentissage, les établissements d'enseignement postsecondaire, les ministères et organismes fédéraux, les étudiants et les parents qui s'intéressent aux résultats des études supérieures et d'autres groupes d'intervenants qui s'intéressent à l'éducation et au marché du travail.

## 2. Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail

### 2.1 Les principales caractéristiques de la PLEMT

1. **Plateforme** — La plateforme permet aux chercheurs d'obtenir de l'information sur les cohortes passées d'étudiants de niveau collégial ou universitaire et d'apprentis inscrits, de mieux comprendre leur cheminement et comment leur éducation et leur formation ont affecté leurs perspectives de carrière.
2. **Ensembles de données intégrés sécurisés** — Ces ensembles de données intégrés nous permettent d'en savoir plus que ce qu'un seul ensemble de données ou une seule enquête peut fournir. Les ensembles de données intégrés signifient que tous les ensembles de données de la PLEMT peuvent être reliés les uns aux autres à l'aide d'un identificateur de liaison anonyme situé sur chaque fichier. Après avoir déterminé quels ensembles de données de la PLEMT sont nécessaires pour répondre à une question précise de recherche ou de politique, les chercheurs peuvent ensuite utiliser l'identificateur de lien anonyme qui se trouve sur chaque fichier pour rassembler ces ensembles de données. L'intégration des ensembles de données s'effectue dans le cadre de [l'Environnement de couplage de données sociales \(ECDS\)](#) de Statistique Canada, qui maintient les normes les plus élevées en matière de protection de la vie privée et de sécurité des données.
3. **Données longitudinales** — Les données accessibles dans la PLEMT sont couplées longitudinalement, ce qui permet aux chercheurs de mieux comprendre les comportements et les résultats des étudiants et des apprentis au fil du temps.
4. **Données accessibles** — Les chercheurs auront accès à tous les ensembles de données préparés pour la PLEMT par l'intermédiaire du Réseau canadien des centres de données de recherche.

### 2.2 Accessibilité, confidentialité et vie privée

Les ensembles de données intégrés de la PLEMT sont des renseignements statistiques de nature délicate et sont assujettis aux exigences en matière de confidentialité de la Loi sur la statistique. Les employés de Statistique Canada qui créent les ensembles de données intégrés aux fins de recherche ont accès aux données seulement une fois qu'elles ont été dépouillées d'identificateurs personnels. De plus, seuls les employés de Statistique Canada et les personnes réputées être employées qui ont besoin d'accéder aux données dans le cadre de leur travail d'analyse ont accès aux fichiers analytiques couplés.

Les données feront l'objet d'un niveau de confidentialité équivalent à celui des données des enquêtes menées par Statistique Canada.

Les résultats découlant de la PLEMT seront diffusés sur le site Web de Statistique Canada.

Les données de la PLEMT seront accessibles dans les Centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada, où elles seront seulement mises à la disposition des chercheurs dont le projet a été approuvé. Ces chercheurs auront accès aux données dans un environnement sécurisé aux CDR, dont le personnel est composé d'employés de Statistique Canada. Les CDR sont régis par les dispositions de la *Loi sur la statistique* conformément à toutes les règles en matière de confidentialité et sont accessibles aux chercheurs une fois qu'ils ont prêté serment en vertu de la *Loi sur la statistique* en tant que personnes réputées être employées.

### 2.3 Ensembles de données de base et supplémentaires

La PLEMT comprend deux types d'ensembles de données : des **ensembles de données de base** et des ensembles de données **supplémentaires**.

Les ensembles de données de base de la PLEMT seront mis à jour chaque année et comprendront les éléments suivants :

1. **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)** — Un fonds de données sur les effectifs et les diplômés de l'ensemble des collèges et des universités publics, selon le type de programme, le titre scolaire et le domaine d'études pour chaque année scolaire. La PLEMT comprend les données du SIEP à partir de 2009 pour l'ensemble des provinces et des territoires et à partir de 2005 pour les provinces des Maritimes.

2. **Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)** — Un ensemble de données administratives annuelles pancanadiennes (provinciales et territoriales) sur les apprentis inscrits et les travailleurs qualifiés. La PLEMT comprend les données du SIAI à partir de 2008.
3. **Impôt sur le revenu** — Certains renseignements tirés des données de l'impôt sur le revenu à partir de 2004 sont accessibles pour tous les enregistrements du SIEP et du SIAI qui ont été couplés aux données de l'impôt sur le revenu.

Les **ensembles de données supplémentaires** sont d'autres ensembles de données qui seront intégrés à la PLEMT pour ajouter de nouveaux indicateurs aux fins de recherche. Au fil du temps, les ensembles de données supplémentaires qui seront intégrés à la PLEMT seront de plus en plus nombreux et pourraient comprendre des données d'enquête déjà recueillies par Statistique Canada, des données administratives déjà obtenues par Statistique Canada et des données administratives dont ne dispose pas encore l'organisme.

### 3. Sources de données

#### 3.1 Sources de données et couplages d'enregistrements

Le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) est la principale source d'information sur les apprentis au Canada. Chaque année, le SIAI permet de produire des statistiques transversales sur les inscriptions aux programmes d'apprentissage ainsi que sur la certification dans les métiers. Les fichiers annuels transversaux du SIAI ne sont pas conçus pour appuyer les études longitudinales et ne contiennent pas d'information sur le revenu des apprentis.

Les fichiers annuels du SIAI de 2008 à 2016 ont été couplés longitudinalement entre eux afin de produire des indicateurs longitudinaux sur la formation en apprentissage. Les données de ces fichiers ont ensuite été couplées aux données du fichier sur la famille T1 pour les années d'imposition 2004 à 2016 afin de produire des indicateurs sur le revenu d'emploi des apprentis.

Des couplages d'enregistrements probabilistes ont été effectués dans l'Environnement de couplage de données sociales. Le succès des couplages dépendait de la présence d'identificateurs personnels complets dans les fichiers du SIAI. De 2008 à 2016, près de 99 % des dossiers de chacun des fichiers du SIAI ont été appariés avec succès au Dépôt d'enregistrements dérivés de Statistique Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur le couplage d'enregistrements, consultez [l'Environnement de couplage de données sociales](#). Pour en savoir plus sur les données fiscales, consultez le [fichier sur la famille T1](#).

#### 3.2 Concepts utilisés dans le Système d'information sur les apprentis inscrits

Les **métiers désignés** sont les métiers pour lesquels de la formation en apprentissage est offerte et des certificats sont accordés. La formation en apprentissage et les titres professionnels au Canada sont régis par les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux. Ces secteurs de compétence déterminent les métiers pour lesquels de la formation en apprentissage est offerte et des certificats sont accordés. Les secteurs de compétence déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour travailler sans supervision dans le métier.

Les **apprentis inscrits** sont des personnes qui suivent un programme de formation en milieu de travail supervisé dans un métier désigné au sein de leur secteur de compétence provinciale ou territoriale. Pour suivre la formation, l'apprenti doit être inscrit auprès d'un corps administratif approprié (généralement un ministère de l'Éducation ou du Travail ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné).

La **période de référence** pour le fichier annuel du SIAI est l'année civile.

Les **nouvelles inscriptions** surviennent lorsque des personnes s'inscrivent à un programme d'apprentissage au cours de la période de référence.

Les programmes du **Sceau rouge** établissent des normes communes pour évaluer les compétences des personnes de métier partout au Canada dans certains métiers, et pour lesquels la mention de métiers « Sceau rouge » a été accordée. Les personnes de métiers qui satisfont aux normes du Sceau rouge, après avoir réussi l'examen, reçoivent la mention Sceau rouge sur leur certificat de qualification professionnelle de leur province ou de leur territoire.

**Certification** - Pour travailler sans supervision dans de nombreux métiers au Canada, il est nécessaire d'être un compagnon certifié. Les exigences relatives à l'obtention d'un tel titre varient considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre et d'un métier à l'autre. Dans la plupart des cas, les apprentis deviennent des compagnons certifiés après avoir satisfait à des exigences telles que la formation en cours d'emploi supervisée, la formation technique ainsi que la réussite à un ou plusieurs examens.

### 3.3 Confidentialité et arrondissement

Toutes les données sont assujetties aux procédures d'arrondissement et de suppression.

Afin d'assurer la confidentialité des renseignements de la population d'intérêt, les chiffres et les montants sont arrondis. L'arrondissement peut modifier les chiffres et les montants à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir une incidence sur les résultats des calculs. Par exemple, lors du calcul des pourcentages à partir de chiffres arrondis, les résultats peuvent être faussés puisque le numérateur et le dénominateur ont tous deux été arrondis. Cette altération risque d'être plus importante dans le cas des petits nombres.

Pour produire des estimations sur le revenu des apprentis, les règles de contrôle en matière de divulgation décrites sur la page Web portant sur le [fichier sur la famille T1](#) ont été utilisées.

Les marges d'erreur dues aux arrondissements et aux suppressions en raison de la petite taille des cohortes sont bien documentées dans les tableaux statistiques du SIAI ([37-10-0001-01](#), [37-10-0016-01](#) et [37-10-0017-01](#)).



## 4. Méthodologie des indicateurs du parcours d'apprentissage

L'objectif principal de la composante des parcours d'apprentissage est de produire un ensemble d'indicateurs sur le rendement des apprentis pendant leur formation en apprentissage. L'objectif de la présente section est de définir ces indicateurs et d'informer les utilisateurs de données de leurs limites.

### 4.1 Définitions des indicateurs

**Cohorte des parcours** : groupe d'apprentis nouvellement inscrits à un programme d'apprentissage au cours d'une année civile donnée.

**Taux de certification** : pourcentage d'apprentis nouvellement inscrits (cohorte des parcours) qui ont reçu un certificat de qualification professionnelle au cours de la durée du programme, et au cours d'une période équivalente à 1,5 fois et à 2 fois la durée du programme.

**Taux de persévérance** : pourcentage d'apprentis nouvellement inscrits (cohorte des parcours) qui poursuivaient un programme d'apprentissage donné après la durée du programme, et après une période équivalente à 1,5 fois et à 2 fois la durée du programme.

**Taux d'abandon** : pourcentage d'apprentis nouvellement inscrits (cohorte des parcours) qui ont abandonné un programme d'apprentissage donné au cours de la durée du programme, et au cours d'une période équivalente à 1,5 fois et à 2 fois la durée du programme.

**Délai médian pour l'obtention du certificat** : temps médian écoulé entre l'inscription et l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle pour les personnes ayant obtenu leur certificat au cours d'une période équivalente à 1,5 fois et à 2 fois la durée du programme.

**Temps médian écoulé au moment de l'abandon** : temps médian écoulé entre l'inscription et l'abandon du programme pour les personnes ayant abandonné leur programme au cours d'une période équivalente à 1,5 fois et à 2 fois la durée du programme.

**Âge médian au moment de l'inscription** : âge médian des personnes des différentes cohortes des parcours au moment de l'inscription.

**Âge médian lors de l'obtention du certificat** : âge médian des personnes lors de l'obtention de leur certificat de qualification professionnelle au cours d'une période équivalente à 1,5 fois et à 2 fois la durée du programme (cohorte des parcours).

### 4.2 Limites des indicateurs du parcours d'apprentissage

#### 4.2.1 Variations selon la province ou le territoire

Les programmes d'apprentissage sont administrés par les provinces et les territoires. Chaque province ou territoire travaille avec ses propres industries pour adapter ses programmes afin de répondre aux exigences particulières du marché du travail et aux besoins précis de formation de sa main-d'œuvre.

En outre, les programmes d'apprentissage sont surtout une formation en milieu de travail, différents employeurs offrant différents types d'expériences de travail et de contextes d'apprentissage. Par conséquent, les programmes d'apprentissage portant sur le même métier peuvent être différents d'un secteur de compétence à l'autre. Par exemple, pour l'obtention d'un certificat dans le même métier, un secteur de compétence peut offrir un programme d'une durée de quatre ans, tandis qu'un autre secteur de compétence offre un programme d'une durée de trois ans. Un secteur de compétence peut classer un métier pour lequel l'obtention d'une certification est obligatoire, tandis que dans un autre secteur de compétence, l'obtention d'une certification pour ce même métier est facultative. Un secteur de compétence peut accorder la certification interprovinciale du Sceau rouge pour un métier donné, tandis qu'un autre secteur de compétence peut décerner uniquement la certification provinciale. Certains secteurs de compétence peuvent délivrer un certificat aux apprentis pour chaque étape d'un programme, alors que d'autres délivrent un seul certificat lorsque les apprentis ont réussi toutes les étapes d'un programme ainsi que l'examen de certification. Les secteurs de compétence peuvent avoir des ratios apprentis-compagnons différents. Ces différentes pratiques administratives peuvent rendre plus difficile la comparaison des taux de certification entre les secteurs de compétence ainsi qu'entre les métiers eux mêmes.

#### **4.2.2 Certification ou emploi**

En ce qui a trait aux métiers à certification facultative, les travailleurs ne sont pas tenus d'entreprendre ou de terminer des programmes d'apprentissage relatifs à ces métiers. Exercer certains métiers à certification facultative après avoir suivi une certaine formation en apprentissage sans avoir obtenu de certificat semble être une pratique courante. Les résultats de l'Enquête nationale auprès des apprentis (ENA) de 2015 donnent à penser que de nombreux apprentis ayant abandonné des programmes d'apprentissage de métiers à certification facultative (p. ex. les métiers de cuisinier, de charpentier et de mécanicien d'équipement lourd) occupaient un emploi lié à leur métier après avoir quitté leur programme d'apprentissage.

#### **4.2.3 Diverses réalités économiques**

Le rôle que jouent les employeurs pour aider les apprentis tout au long de leurs programmes d'apprentissage est important. Par exemple, les apprentis peuvent avoir besoin d'un congé à intervalles réguliers pour suivre une formation technique. De plus, les employeurs doivent attester que toutes les exigences (heures ou compétences) sont respectées avant que les apprentis puissent présenter une demande d'obtention d'un certificat. La capacité des apprentis à trouver et à conserver un emploi qui leur procure l'éventail d'expériences et le nombre d'heures requis a une incidence sur leurs chances d'obtenir un certificat de qualification professionnelle. Les comparaisons d'une province à l'autre ou d'un métier à l'autre devraient tenir compte de la diversité des réalités économiques qui existent entre les secteurs de compétence et entre les métiers eux-mêmes.

## 5. Méthodologie des indicateurs du revenu des apprentis

Les données sur le revenu d'emploi dans les tableaux statistiques du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) ([37-10-0016-01](#) et [37-10-0017-01](#)) sont tirées du [fichier sur la famille T1](#).

Le revenu d'emploi comprend les gains d'emploi (traitements et salaires, commissions provenant d'un emploi, allocations de formation, pourboires et gratifications, et revenu d'emploi exempt d'impôt pour les Indiens) et le revenu net d'un travail autonome (revenu net d'une entreprise, d'une profession, d'une ferme, de la pêche et des commissions). Le revenu net provenant d'un travail autonome peut être positif, négatif ou nul.

Toutes les données sur le revenu ont été ajustées en fonction de l'inflation et sont présentées en dollars canadiens constants de 2016.

### 5.1 Définitions des indicateurs

Une **cohorte des revenus** désigne un groupe d'apprentis qui ont obtenu un certificat de qualification professionnelle dans le cadre de leur programme d'apprentissage au cours d'une année civile donnée.

**Âge médian lors de l'obtention du certificat** : âge médian lors de l'obtention du certificat pour tous ceux ayant obtenu leur certificat au cours d'une année donnée (cohorte de revenu) sont disponibles dans les deux tableaux suivants.

#### Analyse longitudinale, tableau du Système d'information sur les apprentis inscrits [37-10-0017-01](#)

Le **revenu d'emploi médian** des apprentis ayant obtenu un certificat de qualification professionnelle dans certains métiers est calculé selon les catégories suivantes : quatre ans avant l'obtention du certificat; deux ans avant l'obtention du certificat; l'année de l'obtention du certificat; deux ans après l'obtention du certificat; et quatre ans après l'obtention du certificat.

Les apprentis ayant produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'imposition de chacune des cinq périodes ont contribué à ces estimations. Le revenu d'emploi médian est présenté sous forme de deux mesures : l'une incluant et l'autre excluant les apprentis ayant déclaré un revenu d'un travail autonome. Ce tableau montre le pourcentage d'apprentis ayant produit une déclaration de revenus et d'apprentis n'ayant déclaré aucun revenu d'un travail autonome durant cette période de temps.

Ce tableau est le plus approprié pour mesurer la progression des revenus au fil du temps.

La **progression du revenu d'emploi médian** représente la différence, en pourcentage, entre le revenu d'emploi médian au moment de l'obtention du certificat et le revenu d'emploi médian deux ans et quatre ans après l'obtention du certificat.

#### Analyse transversale, tableau du Système d'information sur les apprentis inscrits [37-10-0016-01](#)

Les **revenus d'emploi médians** des apprentis sont calculés deux ans et cinq ans après l'obtention du certificat.

Les apprentis ayant produit une déclaration de revenus deux ans ou cinq ans après l'obtention du certificat contribuent à l'estimation du revenu d'emploi médian de l'année correspondante. Le revenu d'emploi médian des apprentis est présenté sous forme de deux mesures : l'une incluant et l'autre excluant les apprentis ayant déclaré un revenu d'un travail autonome. Ce tableau montre le pourcentage d'apprentis ayant produit une déclaration de revenus et d'apprentis n'ayant déclaré aucun revenu d'un travail autonome deux ans et cinq ans après l'obtention du certificat.

Ce tableau est le plus approprié pour effectuer les comparaisons avec les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP).

## 5.2 Limites des indicateurs du revenu des apprentis

Les données sur le revenu pour les tableaux statistiques du SIAI ([37-10-0016-01](#) et [37-10-0017-01](#)) sont tirées du fichier de données fiscales nommé « fichier sur la famille T1 ». Ces données ne reflètent pas nécessairement l'emploi à temps plein ou à l'année, elles ne tiennent pas compte du nombre d'heures travaillées et elles ne reflètent pas nécessairement l'emploi dans les métiers d'intérêt. Pour en savoir plus sur les données fiscales, consultez le [fichier sur la famille T1](#).

Les apprentis qui ne produisent pas de déclaration de revenus pendant les périodes associées aux estimations sont exclus de ces estimations du revenu. Les tableaux du SIAI ([37-10-0016-01](#) et [37-10-0017-01](#)) montrent les pourcentages de déclarants, qui sont des indicateurs de qualité importants.

Un autre facteur à prendre en compte dans l'analyse des données fiscales est le traitement des personnes ayant un revenu d'un travail autonome. L'étude de Statistique Canada de 2011 intitulée « Le bien-être financier des travailleurs autonomes<sup>1</sup> » a démontré que les Canadiens ayant un seul revenu d'emploi sont très différents des personnes ayant un revenu d'un travail autonome d'entreprise constituée en société ou d'entreprise non constituée en société. Toutefois, il est seulement possible de déterminer les apprentis ayant un revenu d'un travail autonome d'entreprise non constituée en société au moyen des fonds de données actuels. Par conséquent, le revenu d'emploi médian des apprentis est présenté sous forme de deux mesures : l'une incluant et l'autre excluant les apprentis ayant déclaré un revenu d'un travail autonome d'entreprise non constituée en société.

---

1. LAROCHLLE-CÔTÉ, Sébastien, et Sharanjit UPPAL. 2011. « Le bien-être financier des travailleurs autonomes », *L'emploi et le revenu en perspective*, automne 2011, vol. 23, n° 4, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada.

## 6. Géographie et métiers

Des indicateurs d'apprentissage sont produits pour certains métiers, dont 14 métiers ayant la mention Sceau rouge<sup>2</sup> comptant le plus grand nombre d'inscriptions au Canada. Les estimations sont calculées pour le Canada, chacune des provinces, y compris les provinces de l'Atlantique, la région de l'Atlantique et les territoires (regroupés) pour obtenir des cohortes de taille suffisante.

Une liste complète de tous les métiers inclus dans les tableaux statistiques du Système d'information sur les apprentis inscrits (37-10-0001-01, 37-10-0016-01 et 37-10-0017-01) figure à l'annexe A du présent document.

Au Canada, les programmes d'apprentissage et les certifications de qualification professionnelle sont administrés par les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux. Par conséquent, les définitions régissant les programmes d'apprentissage ainsi que la façon dont les données sont communiquées à Statistique Canada peuvent varier considérablement d'un secteur de compétence à l'autre et d'un métier à l'autre. Le fait d'axer l'analyse sur les métiers les plus communs ayant la mention Sceau rouge au Canada aide à réduire certaines de ces différences au chapitre des secteurs de compétence.

Les métiers sélectionnés comprennent également quatre métiers n'ayant pas la mention Sceau rouge en Ontario (travailleur auprès des jeunes et des enfants, travailleur des services de développement, éducateur de la petite enfance et assistant en éducation). Il s'agit de métiers désignés uniquement en Ontario et ont été inclus pour mieux tenir compte des femmes qui suivent des programmes d'apprentissage au Canada.

Des estimations à l'échelle du Canada et des secteurs de compétence sont disponibles pour 14 métiers ayant la mention Sceau rouge qui comptent le plus grand nombre d'inscriptions. Tous les secteurs de compétences comptant ces métiers désignés contribuent aux estimations pour le Canada. Il se peut que certaines estimations pour les secteurs de compétence ne soient pas disponibles en raison de la petite taille des cohortes dont la taille est inférieure à des seuils prédéterminés. Ces seuils ont été précisés afin d'assurer des estimations de qualité acceptable et la confidentialité des données. Pour plus d'information, voir l'annexe A du présent document.

Les métiers sélectionnés englobent près de 60 % de toutes les nouvelles inscriptions au Canada. Cette couverture varie selon le secteur de compétence, les taux les plus faibles étant enregistrés au Québec (38 %), dans l'ensemble des territoires (39 %) et en Colombie-Britannique (49 %). Le tableau suivant montre ces résultats pour tous les nouveaux enregistrements en 2008. Ces résultats varieront pour les autres cohortes.

Peu d'estimations sont disponibles pour l'ensemble des territoires en raison de la petite taille des cohortes. Des pratiques administratives différentes au Québec et en Colombie-Britannique ont fait en sorte que ces provinces ont été exclues à plusieurs reprises des estimations canadiennes et provinciales. Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe A du présent document.

**Tableau 1**

### Nouvelles inscriptions dans tous les programmes d'apprentissage de métiers comparativement aux nouvelles inscriptions dans certains programmes d'apprentissage de métiers, Canada et selon le secteur de compétence, cohorte de 2008

Nouvelles inscriptions	Tous les programmes d'apprentissage de métiers	Certains programmes d'apprentissage de métiers	Pourcentage
<b>Canada</b>	92 472	54 459	58,9
Terre-Neuve-etLabrador	1 260	963	76,4
Île-du-Prince-Édouard	231	150	64,9
Nouvelle-Écosse	1 470	1 086	73,9
Nouveau-Brunswick	1 350	1 011	74,9
Québec	19 452	7 320	37,6
Ontario	25 260	16 362	64,8
Manitoba	2 580	1 767	68,5
Saskatchewan	2 904	2 235	77,0
Alberta	23 133	16 287	70,4
Colombie-Britannique	14 544	7 164	49,3
Territoires	294	114	38,8

**Source :** Statistique Canada, base de données longitudinales du Système d'information sur les apprentis inscrits (2008 à 2016).

2. Le Programme du Sceau rouge établit des normes professionnelles communes utilisées pour évaluer les compétences des personnes de métier dans l'ensemble du Canada pour certains métiers, à savoir les métiers ayant la mention « Sceau rouge ». Les personnes de métier qui satisfont aux normes du Sceau rouge, à la suite d'un examen, reçoivent un certificat de qualification professionnelle provinciale ou territoriale ayant la mention Sceau rouge.

## Annexe A

Tableau 2

**Métiers et secteurs de compétence inclus dans les tableaux statistiques du Système d'information sur les apprentis inscrits 37-10-0001-01, 37-10-0016-01 et 37-10-0017-01**

Les 14 principaux métiers du Sceau rouge <sup>1</sup>	Nombre de secteurs de compétence	Secteurs de compétence contribuant aux indicateurs disponibles à l'échelle du Canada										
		T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles <sup>2, 3</sup>	9	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	.	Terr.
Charpentier/charpentière	11	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Électricien/électricienne (construction)	11	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Cuisinier/cuisinière <sup>3</sup>	10	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	.	Terr.
Coiffeur/coiffeuse <sup>3, 4</sup>	8	T.-N.-L.	Î.-P.É	.	.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	.	Terr.
Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd <sup>2</sup>	10	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Électricien industriel/électricienne industrielle <sup>2, 5</sup>	8	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	.	Ont.	Man.	.	.	C.-B.	Terr.
Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (de chantier) <sup>2</sup>	10	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Plombier/plombière <sup>2</sup>	10	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Mécanicien/mécanicienne en réfrigération et en climatisation	11	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Ferblantier/ferblantière	11	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Monteur/monteuse d'appareils de chauffage <sup>2</sup>	10	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Mécanicien/mécanicienne de camions et transport <sup>2</sup>	10	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Soudeur/soudeuse <sup>3</sup>	10	T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	.	Terr.
<b>Métiers supplémentaires</b> pour mieux tenir compte des femmes inscrites à des programmes d'apprentissage	<b>Nombre de secteurs de compétence</b>	<b>Les estimations sont seulement disponibles pour les secteurs de compétence suivants</b>										
Travailleur/travailleuse auprès des jeunes et des enfants <sup>6, 7</sup>	1	.	.	.	.	.	Ont.	.	.	.	.	.
Travailleur/travailleuse des services de développement <sup>6, 7</sup>	1	.	.	.	.	.	Ont.	.	.	.	.	.
Éducateur/éducatrice de la petite enfance <sup>6, 7</sup>	1	.	.	.	.	.	Ont.	.	.	.	.	.
Assistant/assistante en éducation <sup>6, 7</sup>	1	.	.	.	.	.	Ont.	.	.	.	.	.
Horticulteur-paysagiste/horticultrice-paysagiste	7	.	.	.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	.

Tableau 2

**Métiers et secteurs de compétence inclus dans les tableaux statistiques du Système d'information sur les apprentis inscrits 37-10-0001-01, 37-10-0016-01 et 37-10-0017-01**

Métiers supplémentaires pour les programmes communs, selon la province ou le territoire	Nombre de secteurs de compétence	Les estimations sont seulement disponibles pour les secteurs de compétence suivants										
Mécanicien/mécanicienne de machinerie agricole	1	.	.	.	.	.	.	.	Sask.	.	.	.
Briqueur-maçon/briqueuse-maçonne	1	.	.	.	.	Qc	.	.	.	.	.	.
Grutiers/grutières <sup>6</sup>	1	.	.	.	.	.	.	.	Alb.	.	.	.
Technicien/technicienne en instrumentation industrielle et contrôle	1	.	.	.	.	.	.	.	Alb.	.	.	.
Peintre et décorateur/décoratrice	1	.	.	.	.	Qc	.	.	.	.	.	.
Couvreur/couvreuse	2	.	.	.	.	Qc	.	.	.	.	C.-B.	.

. indisponible pour toute période de référence

1. Bien que certaines provinces et certains territoires aient pu contribuer aux résultats à l'échelle du Canada, il se peut que certaines estimations ou estimations pour les femmes ne soient pas disponibles en raison de la petite taille des cohortes qui sont inférieures aux seuils prédéterminés. Celles-ci ont été précisées afin d'assurer des estimations de qualité acceptable et d'assurer la confidentialité des données.

2. Au Québec, des pratiques administratives différentes ont fait en sorte que les métiers suivants ont été exclus des tableaux statistiques du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) ([37-10-0001-01](#), [37-10-0016-01](#) et [37-10-0017-01](#)) :

**Mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles** — Le Québec ne fournit pas de données pour ce métier dans le cadre du SIAI.

**Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd** — Aucune certification n'a été enregistrée dans le SIAI au cours de la période de référence.

**Électricien industriel/électricienne industrielle** — Les certifications ont été accordées immédiatement après l'inscription à ce métier et pratiquement aucune interruption n'a été observée après deux fois la durée du programme.

**Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (de chantier)** — Aucune certification n'a été enregistrée dans le SIAI au cours de la période de référence.

**Plombier/plombière** — Très peu de nouvelles inscriptions et de certifications ont été enregistrées dans le SIAI au cours de la période de référence.

**Monteur/monteuse d'appareils de chauffage** — Aucune certification n'a été enregistrée dans le SIAI au cours de la période de référence.

**Mécanicien/mécanicienne de camions et transport** — La formation en apprentissage n'est pas offerte au Québec.

3. En Colombie-Britannique, des pratiques administratives différentes ont fait en sorte que les métiers suivants ont été exclus des tableaux statistiques du Système d'information sur les apprentis inscrits ([37-10-0001-01](#), [37-10-0016-01](#) et [37-10-0017-01](#)) :

**Mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles** — En 2009, ce programme de quatre ans a été divisé en quatre programmes d'un an, et les certificats ont été accordés à la fin de chaque année, ce qui a une incidence sur les comparaisons au fil du temps et par rapport à d'autres secteurs de compétence.

**Cuisinier/cuisinière** — En 2009, ce programme de trois ans a été divisé en trois programmes d'un an, et les certificats ont été accordés à la fin de chaque année, ce qui a une incidence sur les comparaisons au fil du temps et par rapport à d'autres secteurs de compétence.

**Coiffeur/coiffeuse** — En Colombie-Britannique, l'examen du Sceau rouge n'a pas été offert avant 2014. Par conséquent, pratiquement aucune certification n'a été accordée dans cette province au cours de la période de référence.

**Soudeur/soudeuse** — Les apprentis qui viennent de s'inscrire à un programme d'apprentissage de ce métier en Colombie-Britannique ont déjà terminé la formation requise. Les certificats sont donc accordés presque immédiatement après la nouvelle inscription.

4. Le métier Coiffeur/coiffeuse n'est pas un métier désigné en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Voir la section 3 pour consulter la définition d'un métier désigné.

5. Le métier Électricien industriel/électricienne industrielle n'est pas un métier désigné en Saskatchewan et en Alberta. Voir la section 3 pour consulter la définition d'un métier désigné.

6. Ce ne sont pas tous les métiers inclus dans les tableaux statistiques du Système d'information sur les apprentis inscrits ([37-10-0001-01](#), [37-10-0016-01](#) et [37-10-0017-01](#)) qui ont la mention Sceau rouge. Les métiers n'ayant pas la mention Sceau rouge comprennent :

Ontario : Travailleur/travailleuse auprès des jeunes et des enfants, Travailleur/travailleuse des services de développement, Éducateur/éducatrice de la petite enfance et Assistant/assistante en éducation;

Alberta : Le métier Grutier/grutière comprend les quatre branches du métier en Alberta, trois n'ayant pas la mention Sceau rouge, soit Opérateur/opératrice de camion-grue, Opérateur/opératrice de grue à tour et Opérateur/opératrice de treuil (tête de puits), et une ayant la mention Sceau rouge, soit Opérateur/opératrice de grue automotrice.

7. Les métiers Travailleur/travailleuse auprès des jeunes et des enfants, Travailleur/travailleuse des services de développement, Éducateur/éducatrice de la petite enfance et Assistant/assistante en éducation sont des métiers désignés seulement en Ontario. Voir la section 3 pour la consulter définition d'un métier désigné.

**Source** : Statistique Canada, base de données longitudinales du Système d'information sur les apprentis inscrits (2008 à 2016)

## Annexe B

**Tableau 3**  
**Durée des programmes pour les estimations à l'échelle du Canada, tableau statistique SIAI 37-10-0001-01**

Programmes d'apprentissage de métiers offerts à l'échelle du Canada <sup>1</sup>	Durée du programme d'apprentissage de métiers au Canada (en années)	Durée des programmes d'apprentissage de métiers des secteurs de compétence qui contribuent aux estimations des métiers disponibles à l'échelle du Canada (en années)										
		T.-N.-L.	Î.-P.É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Terr.
Mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles	4	4	4	4	4	.	4	4	4	4	.	4
Charpentier/charpentière	4	4	4	4	4	3	4	4	4	4	4	4
Électricien/électricienne (construction)	4	4	4	4	4	4	5	4	4	4	4	4
Cuisinier/cuisinière <sup>2</sup>	4	3	3	3	3	2	4	3	3	3	.	3
Coiffeur/coiffeuse <sup>3</sup>	2	2	3	.	.	2	2	2	2	2	.	2
Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd	4	4	4	4	4	.	4	4	4	4	4	4
Électricien industriel/électricienne industrielle <sup>3</sup>	4	4	4	4	5	.	5	4	.	.	4	4
Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (de chantier)	4	4	4	4	4	.	5	4	4	4	4	4
Plombier/plombière	4	4	4	4	4	.	5	5	4	4	4	4
Mécanicien/mécanicienne en réfrigération et en climatisation	4	4	4	4	4	4	5	5	4	4	4	4
Ferblantier/ferblantière	4	4	4	4	4	3	5	4	4	4	4	4
Monteur/monteuse d'appareils de chauffage	4	4	4	4	4	.	5	5	4	3	4	4
Mécanicien/mécanicienne de camions et transport	4	4	4	4	4	.	4	4	4	3	4	4
Soudeur/soudeuse <sup>3</sup>	3	3	3	3	3	2	4	3	3	3	.	3
Horticulteur-paysagiste/horticultrice-paysagiste	4	.	.	.	3	3	4	3	4	4	4	.

. indisponible pour toute période de référence

1. Tout au long de la période de référence, il y a des cas où la durée de certains programmes d'apprentissage de métiers fluctue au fil des ans. Bien que le tableau ci-dessus montre les durées les plus récentes déclarées pour les programmes d'apprentissage de métiers offerts à l'échelle du Canada, les changements dans la durée des programmes pour tous les métiers sélectionnés sont indiqués dans le tableau du Système d'information sur les apprentis inscrits (37-10-0001-01).

2. Bien que la majorité des secteurs de compétence offrent un programme d'apprentissage de trois ans pour le métier de cuisinier, la majorité des apprentis viennent de l'Ontario, qui offre un programme de quatre ans. Par conséquent, la durée du programme pour le métier Cuisinier/cuisinière a été modifiée à quatre ans pour le Canada.

3. Des vérifications de l'uniformité ont été effectuées pour les métiers suivants à l'échelle des secteurs de compétence où plusieurs durées de programme ont eu lieu au cours de la même année :

En 2014 et 2015, le programme d'apprentissage du métier Coiffeur/coiffeuse au Québec a été offert pour une période de deux ans et de trois ans. Ce programme a été modifié pour être uniquement un programme de deux ans durant ces années.

En 2010 et 2011, le programme d'apprentissage du métier Soudeur/soudeuse au Québec a été offert pour une période de deux ans et de trois ans. Ce programme a été modifié pour être uniquement un programme de deux ans durant ces années.

En 2009, le programme d'apprentissage du métier Électricien industriel/électricienne industrielle en Ontario a été offert pour une période de quatre ans et de cinq ans. Ce programme a été modifié pour être uniquement un programme de cinq ans pour cette année-là.

Source : Statistique Canada, base de données longitudinales du Système d'information sur les apprentis inscrits (2008 à 2016).